

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 15 juillet 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 DDCT 105** Subventions (35.000 euros) et conventions avec 8 associations pour le financement de 8 projets d'animation sur deux sites situés sur le territoire prioritaire des Portes du 20ème.

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement de Paris en date du 25 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 7000 euros est attribuée à l'association CAJ/Promosport (19137) pour une action « Initiation au tennis, tennis de table, tennis ballon et futsal » (2019\_08921).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association La Cyclofficine (55983) pour une action « Ateliers d'auto-réparation de vélos pour toutes et tous » (2019\_08934). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association La Fabrique documentaire (138941) pour une action « Poubelle la vie – Animations ludiques autour de la réduction des déchets » (2019\_08956).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 4200 euros est attribuée à l'association Les Compagnons Bâisseurs (180904) pour une action « Menuiserie et espace public » (2019\_08952).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association Le Fil de soie (15306) pour une action « Animations cirque » (2019\_08944).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association Paris Lady Basket (181480) pour une action « Animation Basket quartier Joseph Python Paris 20» (2019\_09290).

Article 7 : Une subvention d'un montant de 5500 euros est attribuée à l'association Plus Loin (13486) pour une action « Roller à Python » (2019\_08922). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 3800 euros est attribuée à l'association Veni Verdi (43801) pour une action « Apprendre, découvrir, comprendre la nature » (2019\_09289). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 9 : Les dépenses correspondantes, s'élevant à 35 000 euros, seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyen.ne.s et des Territoires, centre financier 14-11, chapitre 935, domaine fonctionnel P52, nature 65748, fonds 52000010 « Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers », budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**